

Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché par reconnaissance mutuelle du produit phytopharmaceutique **POLYGANDRON TTP***

de la société BIOPREPARÁTY, SPOL. S R.O.
enregistrée sous le n°2020-2266

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 1^{er} février 2021,

Considérant qu'un risque d'effet nocif pour le consommateur, lié à l'utilisation du produit, ne peut être exclu,

Considérant qu'il résulte de l'examen de la demande conformément à l'article 41 du règlement (CE) n°1107/2009 susvisé, qu'il ne peut être établi que le produit ne présente pas de risque inacceptable,

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas autorisée** en France.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	POLYGANDRON TTP
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	BIOPREPARÁTY, SPOL. S R.O. Tylisovska 772/1 160 00 PRAGUE 6 République tchèque
Formulation	Poudre mouillable traitement humide semences (WS)
Contenant	5x10 ⁵ spores/g - <i>Pythium oligandrum</i> M1
Numéro d'intrant	551-2020.01
Numéro d'AMM	-
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort, le **15 AVR. 2021**

Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE I : Conditions de mise sur le marché demandées

Liste des usages refusés			
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
15651203 Pomme de terre*Trit Tuber. Semences*Champignons autres que pythiacées	1 kg/t	1/an	-
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour le consommateur.			